

Conditions générales de prestations web

COMFICITION.com - Septembre 2008 ©

Préambule

La souscription d'un devis ou d'un bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes "conditions générales" qui s'appliquent quelques soient les options, les modules souscrits et les modalités des travaux à réaliser. Les présentes "conditions générales" ont pour objet de régir le contrat conclu entre "Comfiction SARL" et "Le Client" désigné par "le devis / bon de commande" et le(s) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés, elles sont en permanence accessible à l'adresse suivante : www.comfiction.com/cg/cg-web-comfiction.pdf. Tout autre document que les présentes conditions générales et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

Article 1 : Objet

COMFICITION offre des services de développement / hébergement de sites composants Internet dits services web comportant plusieurs rubriques dénommées et découpées modules, ainsi que diverses options.

Le Client a pour sa part, l'entière liberté sur le choix d'une solution d'hébergement / serveur, souhaite développer en partie ou totalement un site web avec COMFICITION dans les termes et conditions désignés dans le "devis / proposition commerciale".

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles COMFICITION met ses services et ceux qu'elle pourrait développer dans l'avenir à disposition de ses clients.

Les présentes conditions générales priment sur toutes autres conditions que pourrait invoquer le cocontractant.

Article 2 : Règlement / Acompte

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit d'une pénalité de retard égale à 1% par mois des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers et des frais de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas d'inexécution par Le Client d'une quelconque de ces obligations, COMFICITION se réserve le droit de suspendre, après mise en demeure restée sans effets huit jours après réception par Le Client, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du Client.

Un acompte mentionné dans les conditions de règlement figurant sur le devis / proposition commerciale sera calculé (généralement 50%) sur le montant global du devis et portant sur le travail de recherche et d'élaboration préalable à la fabrication du site proprement dit. L'acompte devra être réglé à COMFICITION pour déclencher les travaux.

En cas de non poursuite du développement du projet/cahier des charges, du fait du Client, un minimum de facturation sera appliqué et portera sur le travail de recherche et d'élaboration effectué par COMFICITION, l'acompte perçu après la signature du devis / bon de commande sera déduit du montant à régler.

En cas de non règlement total, le développement du site ou de n'importe quel composant reste propriété de COMFICITION qui se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le travail effectué, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au du Client.

Tout dépassement de l'espace d'hébergement contractuel donnera lieu à facturation automatique sur base des prix des options en vigueur au moment de celle-ci.

Toute contestation relative à une facture doit être communiquée à COMFICITION par lettre recommandée dans les 10 jours de la date de ladite facture, à défaut de quoi le client ne sera plus recevable à formuler de quelconques griefs quant aux mentions y figurant.

Les promotions spéciales et/ou temporaires sont sans incidence sur un contrat déjà conclu.

La remise des sources du site ou de n'importe quel composant prévu dans le devis envisageable qu'après règlement total des travaux à COMFICITION.

Article 3 : Assistance

COMFICITION ne supporte aucune obligation technique de contrôle, vérification, des fichiers et composants du site modifié par Le Client ou, de manière générale, par personne ne travaillant pas pour COMFICITION.

Les modifications du site ou de n'importe quel composant de ce dernier par Le Client demandent certain niveau de compétence, particulièrement dans les protocoles Internet et dans les langages de programmation. Dans ce cas le Client déclare avoir les connaissances nécessaires pour créer et administrer son site, et ne peut en aucun cas rendre COMFICITION responsable du mauvais fonctionnement de ce dernier. COMFICITION ne supporte pas l'obligation d'apprendre au Client les techniques nécessaires pour la création et/ou l'administration de son site.

En cas de difficulté, Le Client pourra solliciter de COMFICITION une assistance spécifique qui fera alors l'objet d'une facturation complémentaire. Le Client pourra se voir dessaisi du contrôle son site et/ou de sa machine et/ou de ses fichiers à la seule fin de permettre à la société COMFICITION de collecter les informations nécessaires et d'opérer les réparations et/ou corrections indispensables au rétablissement du service du Client. COMFICITION ne proposera les corrections et/ou modifications qu'avec l'accord exprès du Client.

Les modifications qui pourraient en découler seraient de la responsabilité exclusive du Client.

Article 4 : Accessibilité

COMFICITION s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la qualité des services qu'elle propose.

COMFICITION se réserve cependant le droit de suspendre ponctuellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant au fonctionnement de ses services, sans droit à indemnité.

Article 5 : Etendue des prestations de développement / création web

COMFICITION s'engage à développer, sur ses propres micro-ordinateurs et locaux, le site web ou les éléments, composants Internet décrits dans le cahier des charges, devis/bon de commande.

L'acceptation du bon de commande par Le Client, signifie à COMFICITION l'accord et la bonne compréhension du Client sur les prestations et le développement figurant dans le cahier des charges/devis.

Les codes sources, notamment pour les sites web dynamiques avec base de données, restent propriété de COMFICITION et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou vendus pour un autre site par Le Client sans l'autorisation écrite de COMFICITION.

Toute modification apportée au cahier des charges/devis/bon de commande, ainsi que tout ajout de nouveaux composants ou pages web feront l'objet d'un nouveau devis ou d'une nouvelle facturation.

Une facturation à l'heure, selon le temps passé au tarif horaire en vigueur au 1er janvier de l'année en cours sera établie au client si les modifications, retouches ou reprises des créations prévues dans le devis engendrent une intervention, entre autres :

- dont la durée est manifestement excessive par rapport au délai normalement nécessaire pour la réalisation des créations client,
- nécessitant le traitement des fichiers client afin de les rendre exploitables pour réaliser les créations.

La prestation de développement de sites web ou de composants Internet ne comprend pas les frais et le contrat d'hébergement à souscrire par Le Client auprès de COMFICITION ou d'un autre fournisseur pour la diffusion de ces derniers sur Internet.

Article 6 : Réglementations

Le Client ne doit utiliser les services de COMFICITION que dans la poursuite de buts légaux. Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la d'informations et de services sur l'Internet. Ceci inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, la pornographie, les documents à caractère raciste, etc., et ce, de manière à ce que la responsabilité de COMFICITION ne puisse en aucun cas être recherchée.

Article 7 : Responsabilité

Le Client est seul propriétaire du contenu du Service Web transmis au serveur à des fins exclusives d'hébergement et, par conséquent, est seul propriétaire du ou des services et des droits de marque y afférents. Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation et l'hébergement à l'expiration du présent contrat. Le Client autorise expressément COMFICITION à citer le nom du Service Web développé ou hébergé, et ce dans le cadre de sa propre politique de communication sauf spécifications contraïnes du client.

Le Client est seul responsable du contenu de l'information accessible sur le service web et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu du Service Web développé.

Droit des marques, brevets et tous les droits intellectuels et dérivés : Le Client est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, signes commerciaux ou non et/ou les copyrights présents dans son site et déposés par lui. COMFICITION, mandataire, décline toute responsabilité quant aux noms de domaine déposés pour le compte de son Client. Il importe donc au Client de faire les recherches nécessaires afin de s'assurer que les noms ne contrevennent pas aux Lois Nationales et/ou Internationales vigueurs, notamment pour la protection des marques, des noms et droits d'auteurs, etc.

D'une manière générale, Le Client garantit expressément COMFICITION contre tout recours de quelque nature qu'il soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du Client au titre du contenu du Service développé, de son utilisation par lui-même ou par des tiers, et plus généralement au titre de la prestation, objet du présent contrat.

En cas de contentieux lié au service exploité par Le Client, COMFICITION se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que Le Client déclare parfaitement connaître, COMFICITION ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, entre autres, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, malgré les dispositifs mis en place sur les serveurs web. Sont sous l'entière responsabilité du Client, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour Le Client.

En tant que développeurs de services Internet, COMFICITION n'est pas responsable problèmes liés aux ordinateurs qui visitent le site ainsi que de leur éventuelle mauvaise configuration.

Article 8 : Garantie, litiges et réclamations

COMFICITION fournit les prestations immatérielles en l'état mais s'engage à remédier tout vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions.

L'obligation de garantie reposant sur COMFICITION est exclue dans les cas suivants :

- l'origine du dysfonctionnement résulte d'une mauvaise utilisation du Client ou d'une intervention du Client sans autorisation sur la prestation effectuée par COMFICITION,
- l'origine du dysfonctionnement correspond à une clause de non responsabilité de COMFICITION,
- le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien, d'une négligence ou d'entretien du Client.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, Le Client doit, dans une période de 1 mois compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci.

La garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels et ne concerne nullement tous les éléments qui auraient pu être ajoutés en sus faisant pas l'objet d'une mention écrite. En cas d'offre packagée, c'est à dire d'offre vendue fixe et dont le contenu comprend un ensemble non modifiable d'éléments prédéfinis, la garantie ne concerne que les éléments intégrés par défaut aux offres de même nature, sans option spécifiques d'aucune sorte, à moins que ces dernières n'aient été mentionnées au sein éléments contractuels.

En cas de réclamation sur une prestation essentiellement immatérielle (site Internet, solution gestion, etc.) le cahier des charges ou le bon de commande restent les documents de référence auquel les 2 parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de COMFICITION. A défaut de présentation d'un de ces documents, les obligations de COMFICITION sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, Le Client ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés considérés comme parfaitement achevés.

La présente garantie couvre les frais de main-d'œuvre et en général les travaux résultant l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la durée mentionnée de la garantie.

De convention expresse, la responsabilité de COMFICITION est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

Article 9 : Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une l'autre des parties.

Article 10 : Prise d'effet du contrat

Le contrat est réputé conclu à la date de réception par COMFICITION :

- du bon de commande daté, signé, lu et approuvé par Le Client.

Article 11 : Compétence juridique

Le preneur renonce explicitement à ses propres conditions générales et accepte totalement celles décrites dans le présent document. En cas de litige, les cocontractants s'engagent à tenter de dégager une solution à l'amiable. Pour l'application, l'interprétation et l'exécution du présent contrat, le seul droit français est applicable et le tribunal de Commerce de Sète est seul compétent pour connaître tous les litiges qui pourraient en résulter. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances de Comfiction, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocats et tous les frais annexes seront à la charge du preneur fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le preneur des conditions de paiement.